

HomePage > Entreprises

L' environnement, secteur d' avenir clé en Chine

22/03/2013 00:26

Air irrespirable à Pékin avec des taux de microparticules PM 2.5 supérieurs à 950 lorsqu' un taux de 100 est considéré comme dangereux pour la santé, rivières près de Shanghai fortement polluées par les éleveurs porcins… L'actualité brulante en Chine en matière d'environnement ne fait que confirmer la gravité de la situation dans ce secteur.

Les risques environnementaux et sociaux sont tels que ce secteur est clairement devenu l'une des priorités du gouvernement chinois. Parallèlement, les opportunités n'ont jamais été aussi nombreuses pour les entreprises étrangères. Le $12^{\text{ème}}$ plan quinquennal, les investissements encouragés dans ce secteur, et les avantages fiscaux et subventions possibles ne font que confirmer sur le plan juridique cette réalité.

Souplesse juridique

Le 12^{ème} plan quinquennal pour la période de 2011 à 2015 favorise clairement les investissements dans le secteur de l'environnement. Il cite tout particulièrement des secteurs tels que le recyclage, les énergies renouvelables et le traitement des déchets solides, dans lesquels les investissements étrangers peuvent jouer un rôle significatif.

Un des effets immédiat de la direction posée par ce plan quinquennal est que le dernier catalogue pour les investissements étrangers entré en vigueur le 30 janvier 2012 classe dans la catégorie dite « Encouragée » la très grande majorité des activités liées à l'environnement. Et cela alors qu'un certain nombre de

secteurs en Chine sont toujours classés dans les catégories « Restreintes » voir « Interdites » pour les entreprises étrangères. Cette classification se traduit par une plus grande souplesse dans le choix du véhicule juridique pour investir en Chine et notamment en permettant l'utilisation des WFOE (société à capitaux entièrement étrangers). Cela permet aussi d'obtenir si tous les critères sont remplis certains avantages fiscaux, voire des subventions.

Taux d'imposition réduit

L'impôt sur les sociétés, la business tax, la TVA, et les droits de douanes sont les principaux impôts pour lesquels les entreprises du secteur environnemental peuvent obtenir certains avantages. Ainsi, à titre d'exemple, certains projets en matière de protection environnementale peuvent être exemptés d'impôt sur les sociétés pendant les trois premières années et être soumis à taux réduit les années suivantes. De même, l'importation de certains équipements pour le traitement des déchets urbains peut bénéficier de certaines exemptions en matière des droits de douanes.

Enfin, outre certaines subventions qui peuvent être accordées par les autorités locales en matière de traitement des déchets et de traitement de l'eau, les entreprises du secteur peuvent également bénéficier d'autres avantages tel que la réduction du prix de l'électricité. Ses subventions sont toutefois accordées au cas par cas et de manière très spécifiques par les autorités locales en fonction de chaque projet. Il est donc nécessaire de bien se renseigner et d'être assisté de professionnel compétent en la matière.

Alban Renaud, cabinet ADAMAS (Pékin)

The article source: http://www.chine-plus.com/entreprises/2013/0322/1342.shtml